

**Année 2023
Séance du 19 octobre 2023**

N° 26

**Objet : Vente des lots n° 10 et
28b représentés par les parcelles
AA 98 et AA 177 à la SCI C&C**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Guy
BALIQUE François
BASSET Françoise
BOURJAC Bruno
DOMINICI Pascale
FLORES Sylvain
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
REINAUDO Gilbert
RICHAUD Véronique
SAVORNIN Béatrice
UGHETTO Wendy
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20231019-26_19102023

Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :

La société Sud Etude Engineering (SEE) dirigée par M. Christophe CHAUMETON, actuellement installée sur la commune des Mées, a sollicité Provence Alpes Agglomération pour acquérir un terrain sur la zone de la Cassine.

Elle prévoit d'y construire un bâtiment d'environ 300 m² pour y installer son équipe de 12 collaborateurs.

La société SEE a pour métier de réaliser des études techniques sur des projets de BTP tels que bâtiments publics, industriels, tertiaires ou voiries en traitant l'ensemble des fonctions liées à la construction (programmation, conceptualisation et suivi de chantier).

Le terrain envisagé est constitué des lots 10 et 28b représentés par les parcelles n° AA 98 d'une contenance de 1851 m² et AA 177 d'une contenance de 1823 m² soit une superficie totale d'environ 3674 m².

L'acquisition des lots s'effectuerait par la SCI C&C représentée par Monsieur Christophe CHAUMETON et Mme Corinne CHAUMETON.

Afin de poursuivre la constitution du dossier nécessaire au projet de cession, le futur acquéreur sollicite les autorisations suivantes :

- De pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- De déposer une demande de permis de construire pour l'édification d'un ensemble bâti de 300 m² de surface de plancher et d'une extension future de 300 m².

Le service France Domaine a été saisi le 26/09/2023, aucune réponse à ce jour n'a fait l'objet d'un retour.

En cohérence avec les ventes précédentes, il est proposé de céder le lot au prix global de 99 198,00 € H.T pour une surface d'environ 3674 m² soit un prix de commercialisation de 27,00 € H.T. le m².

Il est proposé :

- D'autoriser le futur acquéreur à :

- Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- Déposer une demande de permis de construire pour l'édification d'un ensemble bâti de 300 m² de surface de plancher.

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL, Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se substituerait à eux :

- A signer le compromis de vente (d'une durée de 12 mois à compter de la décision du conseil communautaire), et de l'acte de vente rédigé par l'étude de Maître LEON, notaire à Oraison avec la SCI C&C représentée par Monsieur Christophe CHAUMETON ou toute autre personne morale qui se sera substituée à lui, pour la cession des lots n°10 et n°28b soit les parcelles n° AA 98 et n° AA177 sur la commune de Peyruis au prix de 27,00 € HT le m² selon la superficie qui sera définitivement arrêtée.
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après en avoir délibéré et procédé au vote
 Approuve les propositions présentées
 A l'unanimité
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE :

03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231019-26_19102023